

Vos Investissements



décembre 2015

ACTUALITÉ

L'Asie reste le pôle de croissance des pays émergents

STRATÉGIE

Rebond des Bourses en fin d'année ?

PRODUIT DU MOIS

→ **Épargne-pension : lancez-vous, ça en vaut vraiment la peine !**



2015: une année volatile pour les investissements

Cher lecteur,

Le temps passe à la vitesse de l'éclair. L'année 2015 touche à sa fin et nous laissera le souvenir d'une année boursière particulièrement volatile. S'il serait inutile d'en énumérer toutes les causes, je voudrais tout de même vous en rappeler les principales : la Grèce (Grexit), la Chine (ralentissement de la croissance), la poursuite de la baisse des prix des matières premières et de l'inflation (attentes), ainsi que la perspective de la fin prochaine de l'argent bon marché aux USA.

L'un des cas les plus typiques de volatilité des cours dans les pays émergents a été, cette année, celui de l'Asie. La situation de la Chine et la hausse imminente des taux d'intérêt aux États-Unis y ont généré une grande nervosité. Mais nous nous attendons à une amélioration. Avec des perspectives de croissance économique de pas moins de 6,4 %, l'Asie demeure le pôle de croissance des pays émergents, comme vous pourrez le découvrir en page 3.

Mais saviez-vous qu'il existe des fonds « multi-asset », axés sur la limitation des fluctuations des cours ? La rubrique « Actua » en page 7 vous donnera des explications sur leur fonctionnement. Une autre possibilité pour limiter l'impact de la volatilité consiste à échelonner dans le temps les achats en Bourse et, si possible, à appliquer une stratégie à long terme. Une stratégie gagnante, comme vous le verrez aux pages 4 et 5 dans un article consacré aux résultats de l'épargne-pension (par le biais de fonds).

La rédaction vous souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année !



François Groessens,
Senior Investment Advisor
Belfius Bank

SOMMAIRE

03	L'Asie reste le pôle de croissance des pays émergents	07	Importantes fluctuations de cours, forte « volatilité » sur les Bourses
04	Épargne-pension : lancez-vous, ça en vaut vraiment la peine !	08	Questions de nos lecteurs
06	Ouvrez ou consultez facilement votre compte épargne-pension en ligne	10	Rebond des Bourses en fin d'année ?

Ont collaboré à ce numéro : Jan Vergote, Isabelle Bohets, Patrick Vandenhaute, Bernard Bemelmans, François Groessens, Guy Vanroten, Alex Clinckx, Els Vander Straeten, Jean-Paul Dirick et Sabine Everaert.

Éditeur responsable : Belfius Banque SA, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles – Tél. : 02 222 11 11 – IBAN BE23 0529 0064 6991 – BIC GKCCBEBB – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n° 019649 A. Conditions en vigueur au 01-12-2015. Ce document est une communication marketing et ne peut être considéré comme un conseil en investissement.

Concept & mise en page : www.chriscom.be

L'Asie reste le pôle de croissance des pays émergents

Les pays émergents achèvent une année mouvementée. Leur croissance est retombée à 4 %, le niveau le plus bas depuis 2009. Avec le ralentissement de la locomotive chinoise, le prix des matières premières a atteint un plancher. Si c'est une bonne chose pour l'Occident, cela ne fait pas les affaires des pays émergents exportateurs, qui voient leurs revenus chuter. Moins riche en matières premières, l'Asie profite plutôt de la baisse des prix. Ce n'est donc pas une surprise si sa croissance pour 2016 est encore estimée à 6,4 %¹.

Les principaux pays émergents en Asie sont la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam. Bien que différents sur le plan économique, ces pays partagent certaines tendances. L'augmentation de la prospérité va de pair avec l'urbanisation et une productivité en hausse. La spirale positive qui en résulte fait reculer la pauvreté.

La Chine reste la locomotive...

La Chine reste le moteur de la région. Le pays traverse une phase de transition, mais sa croissance va se maintenir dans les années à venir, à un rythme toutefois un peu plus lent. Le passage à une économie davantage centrée sur le marché domestique et le secteur des services est une démarche saine. Les autorités s'efforcent de limiter le chômage pour garantir la paix sociale et politique. De plus en plus, l'industrie chinoise est confrontée à la concurrence de pays où les salaires sont encore plus bas. Le pays a donc besoin de privilégier les services à forte teneur en travail (secteur financier, tourisme, commerce, soins de santé...). Les analystes estiment que la part de la Chine dans la consommation mondiale va passer de 9 % en 2014 à 14 % en 2023².

... mais la croissance indienne est plus rapide

L'Inde est actuellement l'une des économies qui se développent le plus vite dans le monde. Le pays profite pleinement de la baisse du prix des matières premières en réduisant les subventions sur le pétrole. Une mesure qui a permis de réduire le déficit public de 6,9 % en 2010 à 4,5 % en 2014. De même, le déficit de la balance courante – l'Inde importe plus qu'elle n'exporte – a reculé, passant de 4,7 % en 2012 à 1,4 % en 2014. Constatant cette amélioration de la santé financière du pays, la Banque centrale a réduit son taux de 1,25 % en 2015. Au cours des prochaines années, ce taux plus bas est de nature à stimuler la croissance du crédit et à soutenir la consommation.

Le prix des matières premières baisse aux dépens de la Malaisie et de l'Indonésie

Ces pays ont vu leur croissance ralentir à cause de leur dépendance envers les revenus pétroliers. Les devises de ces deux États ayant baissé, les produits importés y sont devenus beaucoup plus chers. En Malaisie, la TVA a augmenté en avril, et les ménages sont relativement endettés. Cela explique le recul de la consommation. En Indonésie aussi, la consommation stagne : les salaires de la classe moyenne n'augmentent plus.

Les Philippines, le Vietnam, le Bangladesh... ôtent à la Chine son rôle d'usine du monde

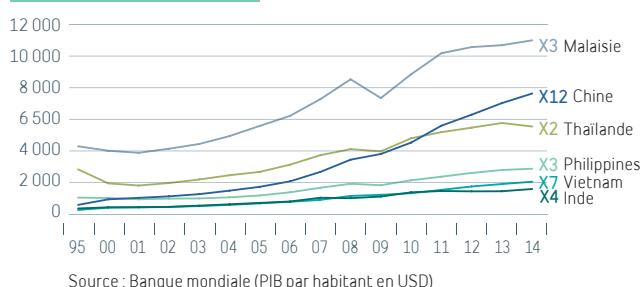
Ces pays sont en train de combler leur retard. Les bas salaires attirent des entreprises qui produisaient auparavant en Chine. Leur croissance profite aussi de la stabilité politique.

Comment investir dans les pays émergents ?

Ces dernières années, les Bourses asiatiques se sont comportées nettement mieux que celles des autres régions en croissance. Cela ne va pas changer dans les prochaines années : le candidat investisseur en valeurs émergentes a intérêt à privilégier l'Asie. Pourquoi ?

- De meilleures perspectives de croissance, y compris à long terme.
- Une relative stabilité politique.
- Des valorisations intéressantes : la valorisation des Bourses de ces pays est plus attrayante que celle des pays développés. Le ratio cours-bénéfice de l'indice actions MSCI Emerging Asie se situe à 11,65, contre 16,9 pour MSCI Europe et 19 pour MSCI États-Unis.
- Les différences entre les régions d'Asie sont encore importantes, comme l'indique le revenu moyen par habitant. Les gestionnaires de fonds spécialisés choisiront les actions présentant le plus de potentiel.

La Chine a enregistré la plus forte hausse du revenu moyen par habitant au cours des 20 dernières années. L'Inde reste loin derrière.



Investir sur les marchés émergents implique un horizon de placement à long terme (minimum 5 ans, de préférence 10 à 15 ans). Dans l'intervalle, les cours peuvent fluctuer fortement. Aussi convient-il d'échelonner ses achats dans le temps. Enfin, la part des actions émergentes asiatiques ne dépassera pas 10 % environ dans un portefeuille d'actions bien diversifié.

Évolution boursière des pays émergents sur les 5 dernières années (en USD)



1. Estimation du FMI (Fonds monétaire international), octobre 2015, pour Emerging & Developing Asia (Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Vietnam).

2. BMI Research Global Macro Monitor, décembre 2015.

Épargne-pension : lancez-vous, ça en vaut vraiment la peine !



Vous venez de terminer vos études et, depuis septembre, vous avez décroché le job de vos rêves. La pension, vous n'y pensez pas encore. Vous n'en êtes qu'au début de votre carrière professionnelle, et de nombreux défis vous attendent. Profitez-en !

Et pourtant... Savez-vous que près de 30 % des jeunes actifs entre 18 et 30 ans ont déjà une épargne-pension ? Et ils ont bien raison. Moyennant un petit sacrifice (environ 78 euros par mois), ils épargnent pour plus tard. Comme ils sont jeunes, ils profitent de l'effet boule de neige, et chaque année, le fisc leur rembourse en principe 30 %. Voulez-vous laisser filer cet avantage ? Non. Alors, ne manquez pas de lire ce qui suit.

Les personnes qui se constituent une épargne-pension depuis longtemps vous confirmeront sûrement à quel point la formule est intéressante. Si vous êtes un peu plus âgé et que vous n'avez pas encore commencé, ne vous inquiétez pas. Le jeu en vaut toujours la chandelle. Nous avons fait le calcul pour vous.

Comment fonctionne l'épargne-pension ?

L'épargne-pension a été lancée en 1986. Vous pouvez vous constituer une épargne-pension si vous avez entre 18 et 65 ans. À l'heure actuelle, quelque 3 millions de Belges versent de l'argent dans un fonds d'épargne-pension ou sur une assurance épargne-pension. Chaque année, vous pouvez déduire jusqu'à 940 euros de votre déclaration d'impôts, en les inscrivant dans la case prévue à cet effet. Si vous êtes soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique et que vous payez des impôts, 30 % de vos versements vous seront remboursés, soit 282 euros. Dans le cas contraire, vous n'entrez pas en ligne de compte pour l'avantage fiscal.

Quelles sont les formules possibles ?

Vous avez le choix entre deux formules d'épargne-pension : via un fonds d'investissement ou via une assurance épargne.

1. Assurance épargne-pension

Si vous décidez de constituer votre épargne-pension par l'intermédiaire d'une formule d'assurance, les montants versés rapportent des intérêts minimaux garantis pendant toute la durée. En outre, vous recevrez généralement une participation bénéficiaire annuelle, en fonction des bénéfices réalisés par l'assureur. Ce bonus n'est donc pas garanti.

Avec une assurance épargne-pension, votre capital est garanti et vous ne devez donc pas vous inquiéter des fluctuations boursières. Actuellement, le rendement est toutefois assez limité.

2. Fonds d'épargne-pension

Avec cette forme d'épargne-pension, vous investissez dans un fonds d'épargne-pension composé d'actions et d'obligations. Le capital n'est pas protégé et le rendement n'est pas connu à l'avance. Il existe différents types de fonds d'épargne-pension : fonds qui investissent majoritairement en actions, majoritairement en obligations, ou dans une combinaison équilibrée d'actions et d'obligations.

Pour les jeunes, mieux vaut opter pour un fonds d'épargne-pension dynamique, dont environ la moitié, voire plus, est investie en actions. À long terme, les actions sont en effet l'investissement permettant de réaliser les rendements les plus élevés. Une fois que vous atteignez l'âge de 55 ans, vous pouvez sécuriser davantage vos rendements réalisés, en mettant l'accent sur une sécurité accrue (p. ex. par plus d'obligations), de façon à consolider le montant constitué.

Dans les paragraphes suivants, nous allons nous intéresser de plus près aux fonds d'épargne-pension.

Que rapportent les fonds d'épargne-pension ?

Le rendement d'un fonds d'épargne-pension n'est pas connu à l'avance. Si vous envisagez d'investir à long terme, vous pouvez escompter de meilleurs résultats qu'avec une assurance épargne-pension, plus sûre. Sur une plus longue période, les bons millésimes boursiers compensent largement les années de vaches maigres. À court terme, vous risquez toutefois de subir des baisses de cours. En 2008, les fonds d'épargne-pension dynamiques ont chuté de plus de 25 %. Il a fallu quelques années pour que cette perte soit digérée. Il est donc judicieux, lorsque l'âge de la pension approche, de réduire le risque inhérent aux actions en passant à un fonds plus défensif investissant davantage en obligations.

Bénéficiez chaque année de l'avantage fiscal maximal

Déclarez votre épargne-pension au fisc. Selon votre situation personnelle, le fisc vous remboursera en principe 30 % de votre épargne annuelle (majorés des taxes communales). Si l'on tient compte de ce cadeau fiscal, le rendement annuel d'une épargne-pension augmente sensiblement. Pour 2015, vous pouvez verser au maximum 940 euros¹. Versez toujours le maximum. Savez-vous que 80 % de nos clients versent le maximum ?

À votre soixantième anniversaire, le fisc retiendra un impôt final de 8 % sur la totalité du capital². Pour le calcul de l'impôt final, le fisc part d'ailleurs du principe que les versements (effectués à partir de 1992) dans un fonds d'épargne-pension rapportent un rendement annuel fictif de 4,75 %. Si le rendement réel est plus élevé, la différence entre le rendement fictif et le rendement réel n'est pas imposée.

Quand vais-je recevoir mon argent ?

Un fonds d'épargne-pension n'a pas d'échéance. Vous pouvez donc décider du moment où vous vendez. Une fois l'impôt final payé, vous pouvez éventuellement prélever (partiellement) votre épargne à

1. Si, en 2014, vous avez versé plus de 940 euros, la différence, plafonnée à 10 euros, sera considérée comme un montant payé en 2015 (mesure transitoire). En 2015, vous ne pourrez payer au maximum qu'un montant égal à 940 euros moins le montant payé « en trop » en 2014.

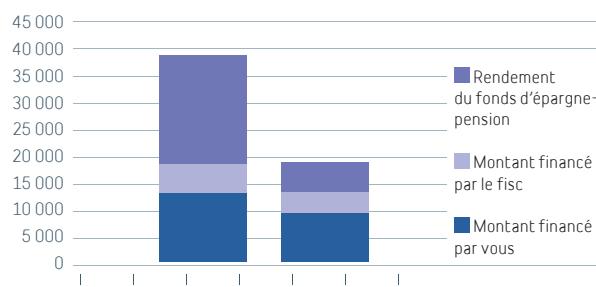
2. Si le premier versement sur votre fonds d'épargne-pension a eu lieu après votre 55^e anniversaire, l'impôt final sera dû 10 ans après votre premier versement. Consultez votre agence pour avoir plus d'informations sur le statut fiscal d'application.

3. Si vous vendez plus tôt, la pression fiscale sera beaucoup plus élevée. 4. Cet exemple n'est qu'une illustration et n'offre aucune garantie de refléter fidèlement votre situation personnelle. Pour le calcul, nous avons tenu compte de 3 % de frais d'entrée. Notez qu'on trouve désormais sur le marché des fonds d'épargne-pension qui ne demandent aucun frais d'entrée. Informez-vous auprès de votre agence. Comme Patrick et Alex n'ont pas encore 60 ans, l'impôt final n'est pas encore dû.

des conditions fiscalement avantageuses³. Toutefois, si vous avez entamé votre contrat avant vos 55 ans, les années entre votre 60^e et votre 65^e anniversaire sont fiscalement intéressantes. Vous pouvez en effet continuer à financer votre épargne-pension jusqu'à votre 64^e anniversaire en bénéficiant encore de la réduction d'impôt, alors que l'impôt final a déjà été payé.

Un exemple pour tout comprendre

Rendement fonds d'épargne-pension



Patrick et Alex auront 59 ans le 30 octobre. Ils ont tous deux épargné dans le même fonds d'épargne-pension dynamique⁴ et versent chaque année (toujours fin janvier) le montant fiscal maximal. Patrick a commencé en novembre 1989 ; Alex ne lui a emboîté le pas qu'en janvier 1999. Lorsqu'ils ont commencé leur épargne-pension, ils avaient donc respectivement 33 ans et 42 ans. Pour plus de facilité, nous supposerons que le fisc leur a remboursé à tous deux 30 % chaque année. Voici quelques chiffres.

Patrick a versé 18 395 euros dans son fonds d'épargne-pension. Le fisc lui en a remboursé 5 519 euros, ce qui représente un investissement net de 12 877 euros. Le 30 octobre, son épargne-pension brute vaut près de 39 000 euros. L'effet boule de neige (le fonds réinvestit toujours les intérêts et les dividendes perçus) et le temps ont clairement exercé une influence positive.

Alex, qui a commencé ses versements 10 ans plus tard, a été confronté dès 2000 à une forte baisse de valeur (éclatement de la bulle technologique). Il a versé au total 13 041 euros, dont le fisc lui a remboursé 3 912 euros. Le 30 octobre, son épargne-pension brute vaut 18 693 euros. C'est toujours un beau résultat.

Évolution du fonds d'épargne-pension dynamique (type high, soit +/- 70 % d'actions) dans lequel Patrick et Alex ont investi



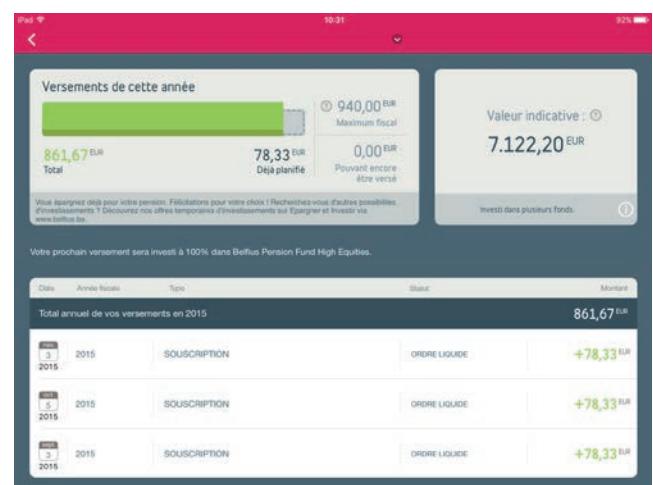
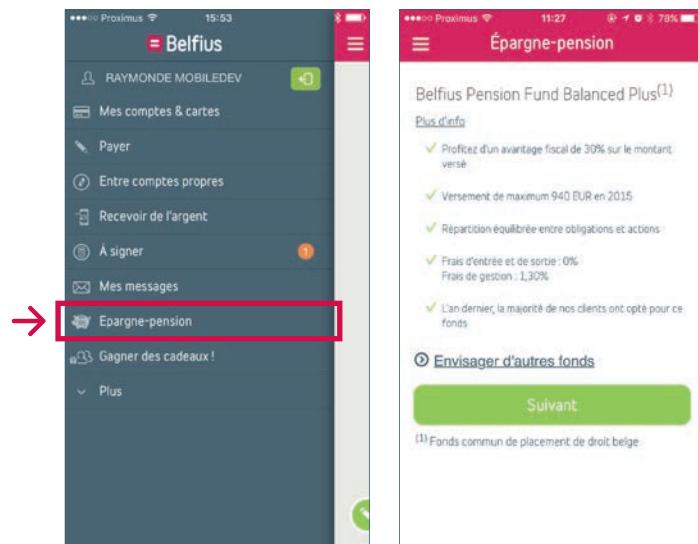
- Lors du calcul, nous avons tenu compte des montants fiscalement déductibles du passé. Ces montants ont été indexés annuellement jusqu'en 2013.
- Attention : les résultats du passé ne sont pas un indicateur fiable, ils peuvent être trompeurs et n'offrent donc aucune garantie quant aux rendements à venir.

Ouvrez ou consultez facilement votre compte épargne-pension en ligne

Jamais il n'a été aussi facile de commencer une épargne-pension ou de consulter votre compte épargne-pension ! Désormais, trois clics suffisent pour ouvrir un compte épargne-pension via votre PC, smartphone ou tablette.

Ouvrez Belfius Direct Net (PC), Belfius Direct Mobile (smartphone) ou Belfius Direct Tablet et, dans le menu, cliquez sur 'épargne-pension'. Vous pouvez souscrire au fonds d'épargne-pension de votre choix, consulter son évolution ou effectuer un versement. Rien de plus simple.

Si vous avez déjà un compte épargne-pension chez Belfius, vous pouvez en outre consulter très facilement la valeur de vos actifs, les versements déjà effectués cette année et ceux qui sont encore prévus.



Nous insistons souvent sur l'importance d'échelonner vos achats ou vos versements dans le temps, par exemple à l'aide d'un plan d'épargne régulière et ce, afin de limiter l'impact des fluctuations de cours sur votre investissement. Il en va de même pour votre épargne-pension. Si vous souhaitez créer un ordre permanent ou un ordre tenant compte du plafond fiscal, n'hésitez pas à le faire en ligne.

Belfius tient à vous faciliter la vie, également en matière d'investissements. Vous n'aurez donc plus d'excuse pour négliger votre épargne-pension. Avant fin décembre, ne manquez pas de verser le montant maximum autorisé de 940 euros.



Importantes fluctuations de cours, forte « volatilité » sur les Bourses

2015 restera dans l'histoire comme une année marquée par la volatilité des Bourses, et par conséquent des fonds d'actions. Une volatilité accrue est synonyme d'importantes fluctuations de cours. Mais que signifie, par exemple, une volatilité de 6 % ? Ou de 20 % ? Peut-on aussi investir dans des fonds où les fluctuations de cours sont plus limitées ?

Le retour de la volatilité sur les Bourses

En 2015, les cours des actions européennes ont joué au yoyo. Au début de l'année, ils ont connu une forte hausse, grâce à l'euphorie suscitée par le programme d'achat d'obligations de la Banque centrale européenne. En effet, l'opération a fait baisser les taux d'intérêt, rendant les actions plus attrayantes. Cependant, fin avril, les problèmes de la Grèce ont mis fin au rebond. Et durant l'été, c'est l'incertitude causée par le ralentissement de la croissance en Chine qui, à son tour, a provoqué un véritable mini-krach. Lorsqu'il est apparu, en octobre, que les Banques centrales (en Europe et en Chine) étaient prêtes à prendre des mesures supplémentaires pour soutenir l'économie, les Bourses sont nettement reparties à la hausse. Fin novembre, l'indice MSCI Europe enregistrait une hausse de 11,2 % par rapport au début de l'année.

Qu'est-ce que la « volatilité » ?

La volatilité exprime dans quelle mesure un fonds fluctue, à la hausse ou à la baisse. En général, les mouvements haussiers ne dérangent pas les investisseurs. Il n'en va pas toujours de même des mouvements baissiers.

La volatilité d'un fonds, exprimée par un pourcentage, indique dans quelle mesure le rendement de ce fonds fluctue par rapport à son rendement historique moyen. Si la volatilité est faible, le rendement reste proche de la moyenne ; les fluctuations de cours sont limitées. Dans le cas d'une forte volatilité, c'est l'inverse qui se produit.

En pratique, la volatilité d'un fonds se mesure grâce à l'écart type. Nous vous épargnons les détails techniques, mais si vous souhaitez en savoir davantage, lisez l'encadré.

Limiter les mouvements de cours via un fonds multi-actifs

Si vous investissez en actions, peut-être avez-vous eu des insomnies cette année ? Vous hésitez à franchir le pas, ou vous n'avez acheté qu'en avril. De nombreux analystes estiment que ces fortes fluctuations du cours des actions vont se reproduire souvent durant les prochaines années. Heureusement, il y a une solution.

En effet, il existe sur le marché des fonds visant un beau rendement potentiel, mais avec beaucoup moins de fluctuations (= volatilité plus faible) que dans les fonds d'actions.

Les fonds multi-actifs, par exemple, maîtrisent les fluctuations des cours tout en se fixant pour objectif de générer un rendement donné, à un horizon d'investissement déterminé. À cette fin, ils investissent dans un large éventail d'actifs, notamment actions, obligations, immobilier, matières premières, devises, produits dérivés et liquidités. En investissant dans différents actifs, dont les cours n'évoluent généralement pas de la même manière, la volatilité est déjà moins importante que dans les fonds d'actions.

De plus, les gestionnaires adaptent constamment, suivant leurs convictions personnelles, la pondération de ces actifs à l'évolution des conditions du marché. Ils s'efforcent ainsi d'augmenter le rendement, mais avec une volatilité limitée, autrement dit sans trop de fluctuations des cours.

Lorsque les marchés des actions montent, ces fonds multi-actifs sont un peu devancés par les fonds d'actions ordinaires. Mais en cas de baisse des marchés des actions, ils reculent moins. Cela permet de générer un rendement honorable, avec des fluctuations bien moins marquées que dans un fonds d'actions. Une formule fort appréciée de nombreux investisseurs.

L'ampleur des fluctuations de cours des fonds multi-actifs est différente. Plus le fonds accepte de volatilité, plus les risques sont grands, et plus le rendement escompté est – normalement – intéressant à un horizon d'investissement plus long.

Volatilité et classe de risque

Les classes de risque (de 1 à 7) permettent de comparer les fonds en termes de risque. Les fonds de la classe 1 sont les moins risqués. Les fonds de la classe 7 sont les plus risqués. Le caractère plus ou moins risqué d'un fonds dépend de sa volatilité, donc de l'écart type calculé sur les 5 dernières années.

Les fonds multi-actifs appartiennent généralement à la classe de risque 4, avec un écart type historique entre 5 % et 10 %. L'exemple de l'encadré présente un rendement historique de 5 % et un écart type de 6 %. Il y a donc 95 % de chances pour que le rendement se situe entre -7 % et +17 %.

Quant aux fonds d'actions, ils font généralement partie de la classe de risque 5 (volatilité historique entre 10 % et 15 %) ou 6 (volatilité historique entre 15 % et 25 %).

ÉCART TYPE

L'écart type est une mesure statistique. Pour le calculer, on compare les rendements du fonds sur une période passée (3 ans, 5 ans, depuis le lancement) à son rendement moyen durant la période. Le calcul permet de savoir comment le rendement effectif fluctue par rapport au rendement moyen. Sur la base de ce chiffre, on estime l'évolution future du cours du fonds, dans l'hypothèse où les cours sont normalement répartis en bonnes et en mauvaises années. Supposons que le rendement historique moyen d'un fonds soit de 5 % et son écart type de 6 %. Dans ce cas, il y a 68 % de chances que le rendement annuel fluctue l'année suivante entre -1 % (5 % - 6 %) et +11 % (5 % + 6 %). Si l'on prend 2 fois l'écart type, cette probabilité passe à 95 %, mais la fourchette s'élargit elle aussi. Le rendement fluctuera dans 95 % des cas entre -7 % et +17 %. La fourchette est plus large, mais l'on a aussi plus de chances de prédire correctement l'évolution du cours.

Questions de nos lecteurs

→ L. W. de Wezembeek-Oppem

Le terme "carry trade" revient régulièrement dans les articles sur les marchés des changes. Que signifie-t-il ?

Un carry trade est une opération visant à emprunter de l'argent dans une devise dont le taux est bas pour l'investir, après une opération de change, dans une devise dont le taux est plus élevé. Le carry est la différence de taux entre les deux devises de cette opération. L'investisseur reçoit ainsi la différence de taux entre les deux niveaux de taux. Ce sont surtout les professionnels qui effectuent ce type d'opérations.

Un exemple

Le taux du yen japonais est bien inférieur à celui du dollar australien (également appelé Aussie). Il est dès lors intéressant d'emprunter du yen japonais pour acheter du dollar australien qui est ensuite investi dans un produit de taux. La différence de taux entre le crédit et l'investissement représente le rendement de l'opération. Un rendement supplémentaire est même possible si, à la fin du trade, le yen est meilleur marché que le dollar australien. Toutefois, une modification du cours du change entre les deux devises peut comporter un risque important. Supposons que, dans notre exemple, le yen soit devenu plus cher et/ou que le dollar australien soit moins cher, la perte monétaire peut même gommer le revenu de la différence de taux. Il est dès lors capital que la différence de taux soit suffisamment grande pour pouvoir faire face à des chocs éventuels dans les cours monétaires. De même, une modification imprévue dans les niveaux de taux peut inciter les parties concernées à annuler leurs carry trades. Dans ce cas, on assiste à une pression acheteuse sur la devise empruntée et à une pression vendeuse sur la devise dans laquelle il a été investi, ce qui a pour effet d'accentuer l'évolution du cours entre les deux devises. Par conséquent, les carry trades sont les moins risqués en période de stabilité du marché économique où l'on peut compter sur une bonne tendance à long terme.



→ A.D. de Binche

La chute des cours pétroliers a engendré une baisse importante du secteur de l'énergie. Quelles sont, à moyen terme, les perspectives de ce secteur ?

Une aubaine pour l'économie, mais un désastre pour le secteur pétrolier. Tel est en résumé l'effet de la baisse du prix du baril de pétrole. L'or noir a chuté en l'espace de quelques mois de 114 dollars le baril (cours du Brent), milieu de l'année 2014, pour atteindre 45 dollars le 27 novembre 2015. Les raisons de cette chute sont multiples :

- les analystes ont sous-estimé la production pétrolière américaine ;
- l'OPEP a décidé de ne pas réduire sa production ;
- la demande de pétrole a stagné, sous l'effet du ralentissement économique des pays émergents, en particulier la Chine, et d'une faible croissance dans la zone euro.

Avec pour conséquence, une surproduction de pétrole. L'offre supplémentaire ne trouvant plus preneur, cela a provoqué une chute vertigineuse des prix.

Dans ce contexte, les analystes financiers ont, tout au long de l'année, revu à la baisse leurs perspectives de croissance des bénéfices des sociétés pétrolières. Sur la base de leurs dernières prévisions (source MSCI, IBES), les analystes s'attendent pour 2015 à une baisse des bénéfices de 32 % pour les sociétés pétrolières européennes. Ces perspectives plus que maussades se reflètent dans les cours actuels et expliquent pourquoi, depuis le début de l'année, en Europe et aux États-Unis, le secteur de l'énergie a massivement sous-performé les indices boursiers.

Nous pensons que la sous-performance du secteur est exagérée. Nous conseillons dès lors de ne plus sortir du secteur de l'énergie et de garder une exposition dans ce secteur dans son portefeuille d'investissement.

→ A.K. de Waregem

Quelle est votre préférence en matière de fonds assortis d'un objectif de rendement ?

Chez Belfius, nous proposons plusieurs fonds avec un objectif de rendement, chacun d'eux est géré par un gestionnaire de fonds différent. Pour atteindre le rendement visé, ces fonds investissent dans une large gamme d'actifs : actions, obligations, immobilier, matières premières, devises étrangères, produits dérivés et liquidités.

Chaque gestionnaire a sa vision personnelle sur les évolutions de marché futures et définit sa propre stratégie. Un gestionnaire tablera par exemple sur une hausse continue des Bourses européennes, tandis qu'un autre percevra plus de potentiel dans les actions américaines. Le style d'investissement est également variable.

Un fonds optera par exemple pour une sélection de titres individuels afin d'augmenter le rendement. Tandis qu'un autre investira dans des actions et des obligations en achetant principalement des indices. Certains fonds autorisent également plus de fluctuations de cours que d'autres et prennent ainsi un risque plus élevé.

Nous ne privilégions dès lors pas de fonds en particulier. Nous vous conseillons de combiner les différents fonds. De cette manière, vous augmenterez la diversification de votre portefeuille et obtiendrez un rendement moyen. Vous avez par ailleurs toujours la possibilité d'ajuster la pondération d'un fonds déterminé, en optant pour un arbitrage partiel vers d'autres fonds de la sélection.



Rebond des Bourses en fin d'année ?

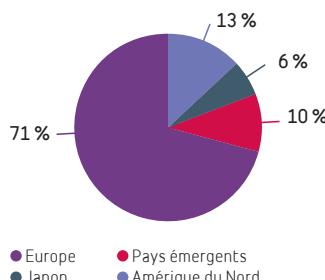
À l'approche de la fin de l'année, la question se pose systématiquement : devons-nous nous attendre à un beau rebond sur les Bourses ?

Après la dégringolade des mois d'août et septembre, l'embellie d'octobre et des premières semaines de novembre laisse espérer que tout ira pour le mieux. Mais que nous réserve décembre ? Faut-il se ruer sur les Bourses ?

La notion de « rebond de fin d'année » anime les Bourses depuis longtemps. Les volumes négociés seraient moindres à la fin de l'année, de sorte que de bonnes nouvelles pourraient engendrer une flambée des cours. Et les gestionnaires de fonds pourraient encore étoffer leur portefeuille avec des actions florissantes avant de faire rapport à leurs clients sur l'année boursière écoulée. C'est pourquoi, les performances boursières du mois de décembre seraient souvent supérieures. En tout cas, c'est ce que dit la théorie. Mais qu'en est-il dans la pratique ?

Pour ce faire, remontons le temps. Nous avons analysé les résultats mensuels de ces 20 dernières années de différents indices MSCI - souvent utilisés comme indices de référence par les gestionnaires de fonds. Nous avons étudié non seulement l'indice MSCI AC World, qui reflète les marchés d'actions mondiaux, mais aussi une série de grandes régions : l'Europe, les États-Unis et les pays émergents.

Répartition régionale (actions) de notre portefeuille de référence



Vu les fortes fluctuations de cours éventuelles sur la Bourse américaine (chère), et leur impact sur les autres Bourses, nous rappelons notre conseil : optez pour des actions en fonction de votre horizon d'investissement et de votre propension au risque, mais échelonnez vos achats dans le temps ! Si vous envisagez, par exemple, un réinvestissement en actions européennes, consacrez-y tout d'abord la moitié du montant et conservez la seconde moitié pour après les fêtes de fin d'année. Qui sait, une belle opportunité d'achat se présentera peut-être entre-temps sur d'autres marchés.

Décembre : un mois exceptionnel pour les actions des pays émergents ?

Les performances boursières de décembre sont-elles sorties du lot ? Oui, dans les pays émergents : avec une hausse moyenne de près de 3 %, décembre était manifestement le meilleur mois pour investir. Mais janvier était aussi un bon mois : ces 20 dernières années, c'était en effet le mois qui enregistrait le plus souvent les meilleures performances de l'année. Décembre et janvier se démarquent dans les pays émergents, n'est-ce peut-être pas le moment d'augmenter le poids des actions des pays émergents dans votre portefeuille d'investissement ?

Dans nos portefeuilles types, nous avons d'ores et déjà de nouveau augmenté le poids des pays émergents asiatiques – et spécifiquement de la Chine – à 10 % de la part des actions. Pas tant en raison des résultats de cette étude (les prestations du passé ne peuvent en effet jamais servir de base à vos décisions d'investissement), mais car nous sommes convaincus que les actions des pays émergents ont été trop fortement pénalisées ces derniers mois, alors que les fondamentaux économiques sont demeurés intacts. Dans ce cadre, l'Asie reste le principal pôle de croissance, comme vous avez pu le lire en page 3. Une hausse de taux éventuelle par la Banque centrale américaine peut cependant provoquer temporairement des fluctuations de cours dans les pays émergents. Toutefois, à long terme, nous restons persuadés du potentiel de développement de la région asiatique.

Et aux États-Unis et en Europe ?

Ces 20 dernières années, les performances des Bourses américaines et européennes en décembre ne sont pas sorties du lot. Avril était clairement le meilleur mois pour investir, avec une progression moyenne de plus de 2 %. En outre, avril était le mois ayant enregistré le plus souvent les meilleures prestations de l'année. Dès lors, est-il préférable d'attendre le printemps pour investir dans la Bourse européenne ou américaine ? Certainement pas ! Si nous ne pouvons pas parler d'un rebond systématique de fin d'année (le dernier grand rebond de fin d'année remontant à 2010, lorsque la Bourse clôturait en hausse de plus de 5 %), les Bourses ont cependant enregistré des résultats positifs en décembre, au cours de 15 des 20 dernières années. Dès lors, pouvons-nous de nouveau nous y attendre cette année ?

Rebond de fin d'année ou non...

Les perspectives sont en tout cas prometteuses, du moins en ce qui concerne les Bourses européennes. Rappelons leurs atouts :

- Selon son président, Mario Draghi, la Banque centrale européenne (BCE) fera tout pour que l'inflation remonte le plus rapidement possible. Il ouvre ainsi la porte à de nouvelles mesures de soutien, qui pourront encore être prises en décembre. La création d'argent supplémentaire soutient à son tour les Bourses.
- Entre-temps, la valorisation des Bourses européennes reste correcte.
- Compte tenu de la hausse attendue du taux aux États-Unis, l'euro s'est de nouveau affaibli face au billet vert ces dernières semaines, ce qui est une belle aide pour nos entreprises exportatrices.

- Les prévisions en matière de bénéfices des entreprises européennes sont prometteuses.
- Le rendement du dividende des actions européennes reste très attrayant, certainement comparé aux taux d'intérêts actuels des obligations.
- Hormis l'inflation, les chiffres économiques dans la zone euro sont bien orientés.

Avec un poids de 70 %, nous conservons dès lors la surpondération des actions européennes dans notre portefeuille de référence.

En revanche, nous sommes un peu moins positifs pour les actions américaines. Elles ne peuvent bien entendu pas être absentes de votre portefeuille, mais nous en limitons le poids à 13 %, un pourcentage inférieur à la pondération 'neutre' de 20 %, principalement en raison de leur valorisation plus élevée. En outre, il est plus probable que la Banque centrale américaine procède, le 16 décembre, à sa première hausse de taux en 9 ans. Les taux d'intérêts plus élevés des obligations américaines continueront à soutenir le cours du dollar, qui a déjà gagné 12 % par rapport à l'euro au cours de l'année écoulée. La fermeté du dollar pèse cependant sur la rentabilité des entreprises (exportatrices) américaines.

Et la Bourse japonaise ? Elle continue à progresser et semble bel et bien connaître un rebond de fin d'année. L'économie japonaise est toutefois de nouveau en récession. Mais la conviction selon laquelle la Banque centrale japonaise renforcera également son programme de stimulation, le yen bon marché, les chiffres bas du chômage et les bénéfices records des entreprises sont des éléments qui plaident en faveur de la Bourse japonaise. Nous conservons donc notre vision positive des actions japonaises et leur accordons une pondération de 6 % dans le portefeuille de référence.

Conclusion

Rebond de fin d'année ou non, quiconque a investi dans des actions européennes ou japonaises aura connu une bonne année 2015. Les actions américaines ont été moins brillantes, mais la forte hausse du dollar est bénéfique pour l'investisseur européen. Par contre, la plupart des actions des pays émergents ont encore besoin d'un fort rebond, si elles veulent clôturer l'année positivement. Selon nous, les pays émergents asiatiques sont toutefois bien placés pour amorcer un mouvement de reprise dans les prochains mois. De même, les prévisions pour les Bourses européenne et japonaise continuent à être bonnes et ces dernières conservent donc leur surpondération dans notre portefeuille de référence.



L'épargne-pension sans frais d'entrée.

Transférez votre épargne-pension chez Belfius et recevez **80 euros** en cadeau.

95%
de clients
satisfait,
on se donne
à 100 % pour
y arriver.

Action valable jusqu'au 31-01-2016 inclus pour tout transfert d'un compte d'épargne-pension auquel est associé un ordre d'épargne permanent d'au moins 50 euros/mois. Vous pouvez le régler en ligne et renvoyer par courrier le formulaire « Transfert épargne-pension » dûment complété à l'adresse suivante : Belfius Banque, Service Épargne-pension RT 14/7, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles. Pour plus d'infos, veuillez consulter le règlement sur www.belfius.be/transfertepargnepension.

Plus d'info sur belfius.be/transfertepargnepension

Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - N°FSMA 19649 A - SPRB5107-1.

SPRB 0244-1

Belfius
Banque & Assurances